

Rentrée scolaire 2016



Dossier de presse

SOMMAIRE

P.3 Edito D'Alexandra Cordebard , Adjointe à la Maire de Paris en charge des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs

P.4 Les chiffres clés pour 2016

P.5 La ville mobilisée pour l'accueil des élèves parisiens

- Des travaux d'entretien et de sécurisation pour les écoles et les collèges
- Des écoles briquées pour la rentrée
- Une nouvelle école dans le 18e arrondissement

P.11 Les nouveautés de la rentrée 2016

- Un nouveau Projet Educatif Territorial
- L'inscription obligatoire en centre de loisirs

P.16 L'engagement de la Ville pour la réussite éducative de tous

- La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire
- L'école tout au long de la vie : les cours municipaux d'adulte

P.19 L'implication des Jeunes Parisiens comme outil d'éducation à la citoyenneté

- Le budget participatif des écoles et des collèges
- Un programme d'accompagnement de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques à destination des jeunes Parisiens

P.21 Améliorer l'organisation de la restauration scolaire



EDITO D'ALEXANDRA CORDEBARD

Adjointe à la Maire en charge des affaires scolaires,
de la réussite éducative et des rythmes éducatifs

Faire vivre au quotidien les valeurs républicaines est l'une des missions d'une école de l'égalité des chances, de la réussite et de l'épanouissement. Les défis auxquels sont confrontés la France et Paris, ont montré plus que jamais l'importance de ces enjeux. C'est ce qui a guidé la réflexion de Paris et de ses partenaires de l'Education nationale, de la Caisse d'allocations familiales et de la Préfecture de Paris, tout au long de l'élaboration du nouveau **Projet Educatif Territorial (PEDT) de Paris**.

Ce nouveau projet, qui entrera en vigueur le 1er septembre, renforce l'action et fixe le cap éducatif de Paris pour les trois années à venir. Il guidera utilement l'ensemble des acteurs éducatifs dans la formation de jeunes citoyens ouverts sur le monde et aux autres, en proposant aux élèves parisiens un parcours éducatif cohérent de la maternelle jusqu'au lycée.

En réaffirmant les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de tolérance et de respect, le PEDT confirme l'engagement de notre Ville dans l'avenir de tous les jeunes Parisiens. La promotion des valeurs républicaines doit ainsi s'incarner dans la vie concrète des enfants parisiens qui doivent pouvoir les éprouver tout au long de leur parcours éducatif. Voilà pourquoi Paris veille à les faire vivre dans l'ensemble des activités périscolaires qu'elle propose ou au travers d'expériences démocratiques. Ainsi, le **budget participatif des écoles et des collèges** a, pour sa 1ère édition, permis aux élèves de plus de 300 établissements, de voter pour un projet collectif, visant à l'amélioration de leur cadre de vie ou de leurs conditions d'apprentissage .

Enfin, l'année scolaire qui débute sera marquée par la mobilisation des Parisiens en faveur de la candidature de leur Ville pour l'organisation des **Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**. Les Jeux de Rio et les exploits des athlètes du monde nous ont enthousiasmés. Ils nous ont rappelé que le sport est porteur de valeurs, qu'il s'agisse de l'esprit d'équipe, du dépassement de soi ou, tout simplement, de l'amitié. Voilà pourquoi les jeunes Parisiens seront pleinement associés à cette candidature. Des initiations aux disciplines olympiques, une sensibilisation à l'histoire des Jeux et aux valeurs olympiques ou encore l'organisation de classes de découverte dédiées à l'olympisme seront autant de projets destinés à faire partager l'amour des Jeux aux plus jeunes.

Belle rentrée à tous !

LES CHIFFRES CLÉS DE LA RENTRÉE 2016

Les effectifs :

Près de **200 000 élèves** sont scolarisés dans les établissements scolaires de la Ville de Paris dont :

133 612 élèves dans le 1er degré :

52 967 élèves en école maternelle dont 18 092 élèves en réseau d'éducation prioritaire (REP) ou Convention académique pluriannuelle de priorité éducative (CAPPE),

80 645 élèves en école élémentaire, dont 27 962 en REP ou CAPPE.

60 541 élèves dans le 2nd degré :

56 322 élèves en collège dont 14 027 en REP ou CAPPE,

4219 élèves dans les lycées municipaux de la Ville.

2026 élèves dans les écoles supérieures municipales d'art

Les établissements :

663 écoles publiques dont 308 maternelles,

299 élémentaires et 56 polyvalentes dont 239 en réseau d'éducation prioritaire ou CAPPE,

115 collèges publics dont 33 en REP ou CAPPE,

12 lycées municipaux professionnels,

1 lycée municipal pour adultes

3 écoles municipales d'art

Le périscolaire :

110 000 enfants environ ont participé en 2015/2016 aux 16 512 ateliers périscolaires organisés les mardis et vendredis après-midi,

28 090 enfants ont participé à 1928 ateliers bleus,

38 640 enfants ont fréquenté les goûters en maternelle et les études surveillées en élémentaire,

33 400 enfants en moyenne ont fréquenté les centres de loisirs le mercredi après-midi,

18 500 enfants en moyenne ont fréquenté quotidiennement les centres de loisirs pendant les petites vacances,

13 300 enfants en moyenne ont fréquenté quotidiennement les centres de loisirs d'été pendant les grandes vacances.

Le budget participatif des écoles :

Les enfants de 300 écoles élémentaires sur 350 ont participé à la 1ère édition du budget participatif des écoles.

LA VILLE MOBILISÉE POUR L'ACCUEIL DES ÉLÈVES PARISIENS

Des travaux d'entretien et de sécurisation pour les écoles et les collèges

Cette année, la Ville a effectué 1 171 opérations de rénovation et d'entretien dans ses établissements scolaires, auxquelles s'ajoutent près de 500 opérations de sécurisation. Ces travaux concernent l'installation de visiophones, d'alarmes anti-intrusion, la pose de grilles, le remplacement de portes ...

Dans les écoles maternelles et élémentaires

La Ville de Paris a mené 572 opérations d'entretien dans les établissements du 1er degré, pour un montant de 25,41 millions d'euros.

Ces opérations concernent aussi bien des travaux de réfection, de remplacement que de mise aux normes et d'accessibilité. A ce total s'ajoutent près de 500 opérations de sécurisation pour 2,5M€.



Parmi les principales opérations, on notera par exemple :

- La rénovation des menuiseries de l'école élémentaire 6, rue Louvois (2e) pour 224 450€
- La modernisation de la cour de l'école maternelle 27, rue de Poissy (5e) pour 210 430€
- La réfection de la cour de l'école maternelle 144, rue de la Roquette (11e) pour 238 964€
- Le réaménagement des sanitaires de l'école élémentaire 17 rue Alphonse Baudin (11e) pour 103 633€
- Le ravalement des façades de l'école élémentaire 45 rue de Picpus (12e) pour 225 000€
- La rénovation du réfectoire de l'école élémentaire 5, rue de la Providence (13e) pour 122 236€
- La rénovation du chauffage de l'école élémentaire 12 rue de l'Espérance (13e) pour 398 802€
- L'isolement thermique de l'école élémentaire 28, rue Pierre Larousse (14e) pour 210 000€
- La rénovation des menuiseries de l'école maternelle 22, rue Sextius Michel (15e) pour 172 958€
- La rénovation du chauffage de l'école maternelle 66, rue de la Procession (15e) pour 542 671€
- Le ravalement de la façade de l'école maternelle 16 rue de Passy (16ème) pour 194 462€
- Le remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire 7, avenue de la Porte de Champerret (17e) pour 184 275€
- Le réaménagement de salles de classe à l'école maternelle 19 rue des Amiraux (18e) pour 274 000€
- Le ravalement des façades de l'école maternelle 28, rue de la Prévoyance (19e) pour 159 377€
- La rénovation de la cour et des canalisations de l'école maternelle 99, rue des Pyrénées (20e) pour 132 268€

Dans les collèges et lycées municipaux

La Ville a consacré près de **12,9 M€** à l'entretien et à la rénovation des collèges publics et des lycées municipaux. Elle a ainsi effectué **533 chantiers** dans les collèges parisiens et **66 dans les lycées municipaux**.

A ce total s'ajoutent **29 opérations de sécurisation pour 0,25M€** qui comme dans les écoles concernent l'installation de systèmes anti-intrusion, réhaussement des grilles, mais aussi la mise en place d'alarmes différenciées en fonction des menaces ou encore de haut-parleurs pour permettre à la direction de diffuser des messages.

Parmi les principales opérations, citons par exemple :

- La rénovation de la chaufferie du lycée municipal Pierre Lescot (1er) pour 153 262€

- La modernisation des sanitaires du collège Alviset (5e) pour 114 000€

- La restructuration du service de restauration du collège Jules Romains (7e) pour 325 000€

- Le désamiantage et la réfection du réfectoire du collège Condorcet (8e) pour 1 270 000€

- La création d'un pôle scientifique et le déplacement du CDI au collège Bernard Palissy (10e) pour 363 000€

- La rénovation de la cour du collège Alain Fournier (11e) pour 356 776€

- Le désamiantage et la rénovation de deux salles de sciences au collège Germaine Tillion (12e) pour 380 000€

- La rénovation du système de sécurité incendie et des sanitaires du collège Courteline (12e) pour 290 000€

- La rénovation des toitures terrasses du collège Evariste Galois (13e) pour 153 600€

- La mise en accessibilité de la cour du collège André Citroën (15e) pour 141 032€

- La rénovation des menuiseries du lycée municipal René Cassin (16e) pour 112 586€

- La modernisation des couvertures, le désamiantage et la végétalisation d'un bâtiment du collège Raymond Dorgelès (18e) pour 230 000€

- La rénovation du système de sécurité incendie au collège Gambetta (20e) pour 300 000€

- La rénovation de la verrière et du réfectoire du collège Flora Tristan (20e) pour 175 000€





Ecole maternelle et élémentaire René Binet - (18e)



Des écoles et des collèges briqués pour la rentrée

Chaque été, pendant les vacances scolaires, les Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles, les Agents Techniques des Ecoles et les adjoints Techniques des Collèges procèdent au « **grand nettoyage d'été** » dans les établissements scolaires.

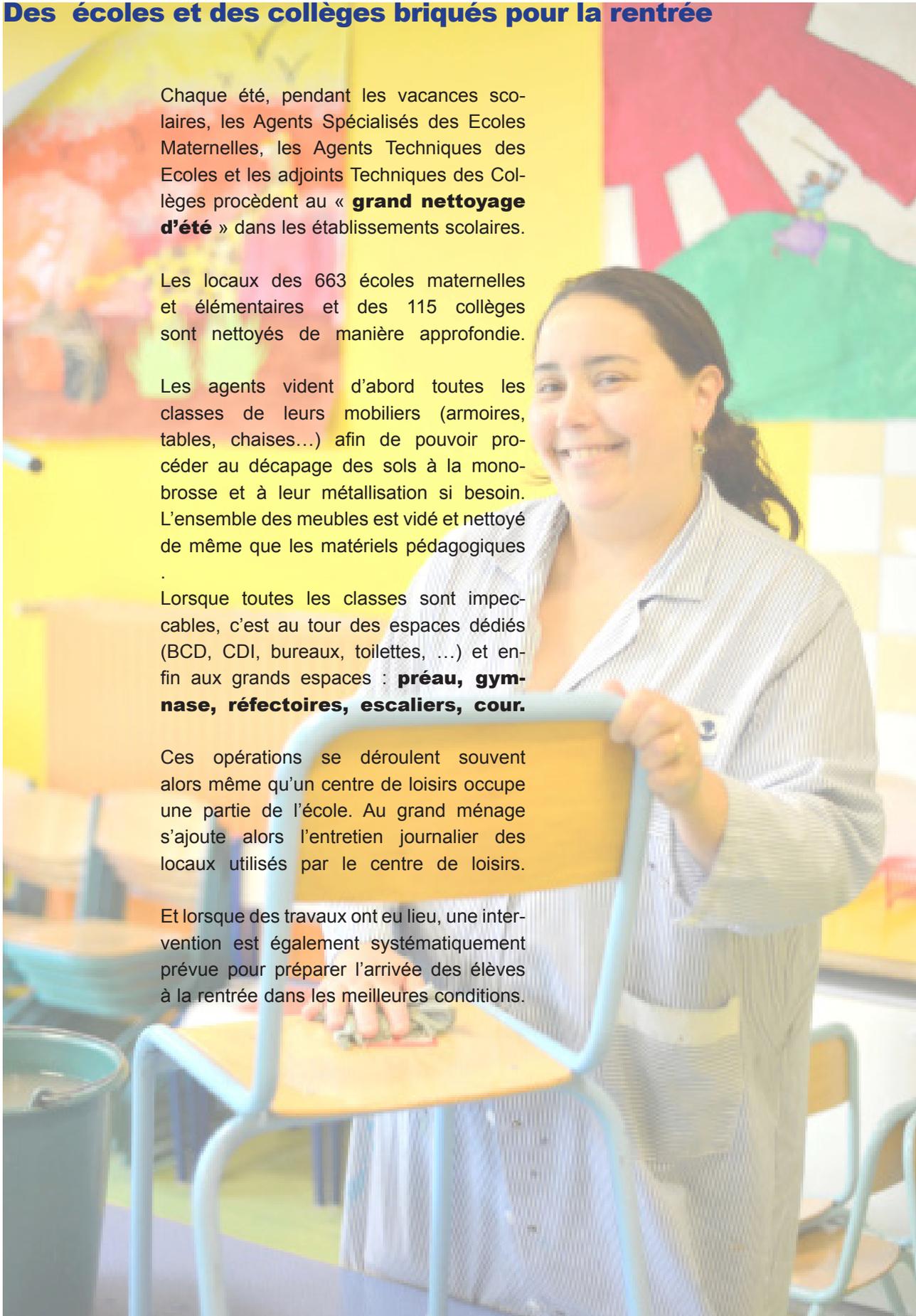
Les locaux des 663 écoles maternelles et élémentaires et des 115 collèges sont nettoyés de manière approfondie.

Les agents vident d'abord toutes les classes de leurs mobiliers (armoires, tables, chaises...) afin de pouvoir procéder au décapage des sols à la monobrosse et à leur métallisation si besoin. L'ensemble des meubles est vidé et nettoyé de même que les matériels pédagogiques

Lorsque toutes les classes sont impeccables, c'est au tour des espaces dédiés (BCD, CDI, bureaux, toilettes, ...) et enfin aux grands espaces : **préau, gymnase, réfectoires, escaliers, cour.**

Ces opérations se déroulent souvent alors même qu'un centre de loisirs occupe une partie de l'école. Au grand ménage s'ajoute alors l'entretien journalier des locaux utilisés par le centre de loisirs.

Et lorsque des travaux ont eu lieu, une intervention est également systématiquement prévue pour préparer l'arrivée des élèves à la rentrée dans les meilleures conditions.



Une nouvelle école dans le 18e arrondissement

La maternelle - 10/12 rue de Torcy

Cette nouvelle école maternelle a été construite pour répondre aux besoins scolaires du secteur Poissonniers. Elle accueille les enfants solarisés jusqu'ici dans l'école maternelle du 5/7 rue de Torcy, en cours de réaménagement pour agrandir l'école élémentaire.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'**architecture Armand Nouvet**.

Entièrement accessible à tous handicaps, elle se développe sur 4 niveaux et est entièrement accessible à tous les handicaps.

Elle a été construite en privilégiant l'espace dans la cour ainsi que la polyvalence des espaces, transformables en salles de classe, dortoirs ou salles d'activité, en fonction des variations démographiques ou des volontés éducatives. La lumière naturelle a été privilégiée et les toitures entièrement

végétalisées. Sur la façade sud et sur la rue, sont installés les locaux pédagogiques, la façade sur cour accueillant les locaux complémentaires correspondant aux autres usages de l'école.

Outre les **11 salles de classes**, elle comprend 4 salles de repos, 1 salle de motricité, 1 espace « Premiers livres », 1 grand préau donnant sur une cour de récréation dotée d'un jardin pédagogique. Elle dispose également d'une cuisine satellite.

Le coût total d'investissement pour l'ensemble du programme (création de l'école maternelle du 5/7 rue de Torcy, agrandissement de l'école élémentaire du 10/12 rue de Torcy) est de **20,3M€**. Les travaux de la nouvelle école maternelle ont débuté en septembre 2014 et se sont achevés en mai 2016.



Architecte : Armand Nouvet architecture et urbanisme

LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE 2016

Un nouveau Projet Éducatif Territorial (PEDT)

Cette rentrée scolaire sera marquée par la signature d'un nouveau **Projet Educatif Territorial** entre la **Ville**, l'**Académie**, la **Préfecture** et la **CAF de Paris**.

Ce projet éducatif (après celui signé en 2013 au moment de la mise en oeuvre de la réforme des rythmes éducatifs), réaffirme et consolide dans le temps le souhait de l'ensemble des acteurs éducatifs de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité sur les temps scolaires et périscolaires.

Après une importante phase d'évaluation, les partenaires ont décidés de réaffirmer les objectifs suivants :

- Contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement de chaque jeune parisien,
- Favoriser la socialisation et l'acquisition de l'autonomie,
- Promouvoir une école de l'égalité des droits,
- Renforcer la cohérence éducative entre le projet d'école, du collège ou du lycée municipal et les projets péri et extrascolaires,
- Associer et accompagner les parents, soutenir les familles dans la conciliation de leur vie professionnelle, familiale et sociale.



Ils s'engagent également à ne pas modifier l'organisation des temps scolaires et périscolaires et se proposent d'**approfondir la démarche de co-construction** d'un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école pour chaque jeune parisien.

Convaincus de l'éducabilité de tous les enfants, les signataires s'entendent sur le fait qu'éduquer, c'est transmettre et faire partager les valeurs républicaines afin de former les citoyens de demain. **L'action éducative de l'ensemble des acteurs parisiens** doit ainsi permettre aux enfants et aux adolescents :

- De comprendre le monde dans lequel ils évoluent,
- D'apprendre à apprendre, de développer leur esprit critique et d'analyse,
- De développer leur sensibilité au monde et aux choses,
- De cultiver le plaisir de la curiosité intellectuelle,
- De se projeter dans l'avenir.

Une autre ambition du PEDT est de **réduire les inégalités sociales et culturelles** en démocratisant sur l'ensemble du territoire parisien, l'accès aux savoirs, à la culture, à la pratique sportive.

Au-delà de ces principes, le PEDT vise aussi des objectifs opérationnels tels que l'articulation des différents temps de la journée d'un enfant en prenant en compte ses besoins, son rythme et son âge.

Les contenus des temps périscolaires seront renforcés notamment sur le temps de la pause méridienne qui sera l'occasion de proposer des activités autour de la lecture, de la **nutrition** et de l'**éducation au goût**, des **jeux pédagogiques encadrés** et des **moments de détente**. L'articulation entre ateliers périscolaires et ateliers bleus sera renforcée pour une offre différenciée en lien avec le projet d'école et le projet pédagogique périscolaire.

Les activités du mercredi seront également mises en cohérence avec les autres temps de l'enfant. Enfin, les études encadrées seront développées afin que chaque enfant puisse rentrer chez lui en ayant fait ses devoirs.

La mise en cohérence des différents temps de l'enfant suppose aussi une meilleure reconnaissance des professionnels intervenant auprès des enfants. Des temps de rencontre entre professionnels de l'Education Nationale, de la Ville, des associations et des partenaires locaux seront organisés en plus des conseils d'école ou d'administration, notamment au moment de la rentrée. Des temps de rencontre réguliers entre les directeurs d'école et les Responsables Educatifs Ville devront également permettre la construction de projets complémentaires.

Les partenaires s'engagent aussi à mieux prendre en compte les différents besoins des enfants et des adolescents. En maternelle, le respect des rythmes de l'enfant est primordial. Ainsi, pour lui permettre de se repérer au mieux, la généralisation de la ritualisation des passages



entre les différents temps et les différents adultes est réaffirmée. Elle crée une continuité permettant aux enfants et aux familles de mieux connaître les interlocuteurs et leurs missions. Au collège, le PEDT vise à mieux prendre en compte l'envie et le besoin d'indépendance des adolescents. A cette fin, une offre spécifique d'activités sera proposée pour le cycle 3 (CM1/CM2/6e). Un recensement de l'offre existante, notamment associative, sera diffusé aux partenaires éducatifs pour que les adolescents découvrent les ressources de leur quartier. Enfin, une attention particulière sera apportée à la prévention du décrochage scolaire et à l'accompagnement à la scolarité pour ce public.

L'intégration en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap est également réaffirmée. Les enfants porteurs de handicap sont accueillis sur les temps scolaire, comme péri et extrascolaires et bénéficient d'un animateur supplémentaire chargé de veiller à leur intégration au collectif. Désormais, les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap seront intégrées systématiquement aux projets pédagogiques des équipes d'animation.

Les partenaires ont souhaité mettre la participation des enfants et des familles au cœur de l'élaboration du parcours éducatif de chaque jeune. A ce titre, les enfants et adolescents seront associés autant que possible à l'organisation, la planification voire la détermination des activités. Pour contribuer à l'organisation et à la définition de ces activités, la création de conseils d'enfants sera généralisée.

Enfin, des leviers d'action sont définis afin d'accompagner les acteurs éducatifs locaux dans la mise en œuvre des objectifs du PEDT, en premier lieu desquels le renforcement de la qualification et le développement de la formation continue. Des personnels d'animation, des formations communes aux professionnels de l'Education Nationale et aux professionnels de la Ville seront également mises en place.



L'inscription obligatoire en centre de loisirs

Depuis les dernières vacances d'été, l'inscription préalable en centre de loisirs est devenue obligatoire, à l'instar de ce qui se fait de très nombreuses communes. A la rentrée 2016, elle s'applique également aux mercredis après-midi.

En effet, jusqu'à présent de nombreux enfants venaient au centre de loisirs sans être inscrits, ce qui rendait difficile la prévision du nombre de repas ou encore la planification des activités. Avec l'inscription obligatoire, le gaspillage alimentaire sera réduit, les activités encore mieux adaptées à l'âge des enfants et les besoins d'encadrement mieux anticipés.

Comment ça marche ?

Les parents préinscrivent désormais à la journée pour les vacances d'été, à la journée ou à la demi-journée pour les petites vacances au forfait pour les mercredis après-midi compris entre deux périodes de vacances.

La préinscription s'effectue en ligne via le portail Facil' Familles et est également possible dans les écoles auprès du responsable de l'équipe d'animation en cas de difficultés avec l'inscription en ligne. Les dates de préinscription sont disponibles sur le portail Facil'Famille, le site Paris.fr ainsi que par voie d'affichage dans les écoles. Désormais, en l'absence de pré-inscription, le tarif applicable (calculé en fonctions des ressources de la famille) est majoré de 30%. l'inscription sera facturée sauf, pendant les vacances scolaires, en cas d'absence pour maladie justifiée par un certificat médical.



CENTRES DE LOISIRS

MERCREDIS APRÈS-MIDI ET
VACANCES SCOLAIRES 2016



**QUAND
S'INSCRIRE ?**

Pour les
mercredis
après-midi



Pour les
vacances
d'automne



Pour les
vacances de
fin d'année



**INSCRIVEZ
VOTRE ENFANT!
C'EST
OBLIGATOIRE**



COMMENT ?



Sur le site
Facil'Familles :
[www.paris.fr/
facilfamilles](http://www.paris.fr/facilfamilles)

En cas de difficulté :
sur bulletin papier,
dans votre école



Plus d'informations :



Sur le site
www.paris.fr/facilfamilles



Après de l'équipe
d'animation de votre école



Au 3975
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 18h

**TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR**

*Prix d'un appel local à partir d'un poste
fixe sauf tarif propre à votre opérateur

L'ENGAGEMENT DE LA VILLE POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUS

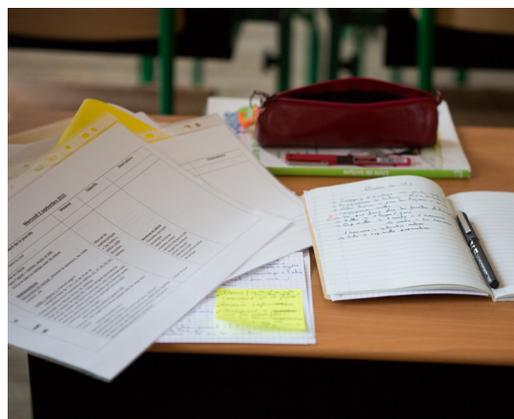
La prévention du décrochage scolaire

La **Ville de Paris** en lien avec l'**Éducation nationale** et l'**État** est mobilisée pour prévenir le décrochage scolaire. Le **PEDT** est une illustration du partenariat conduit avec l'Éducation nationale, la Préfecture de Paris, et la Caisse d'allocation familiales en ce sens.

Des actions d'accompagnement et de soutien aux apprentissages en direction des collégiens les plus en difficulté sont proposées. Un des pivots des actions de prévention du décrochage scolaire est le dispositif « Action collégiens » : dans 37 collèges un adjoint éducatif intervient auprès des élèves les plus fragiles, monte des partenariats avec les acteurs locaux, pour proposer une action éducative individualisée dans une logique de parcours : soutien à la scolarité accès aux arts et à la culture...

En complément, la Ville soutient des structures associatives pour mener, notamment, des actions de tutorat à domicile et d'aide aux devoirs individualisée à domicile ou dans les centres sociaux partenaires du dispositif, notamment via le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS). Elle propose également 318 ateliers de soutien scolaire axés sur l'apprentissage de la lecture pour les élèves de cours préparatoire, les clubs Coup de pouce et sur la lecture, l'expression et les mathématiques pour les élèves de CM2 dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire. L'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants fait également partie

des actions de prévention du décrochage scolaire. Ainsi, le dispositif Paris collèges famillessera étendu à deux collèges supplémentaires cette année, portant à 15 le nombre de collèges impliqués dans ce dispositif. Ce partenariat entre un collège et une structure associative spécialisée dans le soutien à la fonction parentale permet de développer des actions à destination des familles les plus éloignées de l'insitution au sein du collège et en présence des collégiens afin de remobiliser les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.



Lutter contre le décrochage scolaire suppose également la prise en charge des élèves exclus temporairement de leur établissement dans l'objectif d'assurer la continuité de la scolarité de l'élève.

Trois centres, **Patay** (13e), **Pelleport** (20e) et **Torcy** (18e) assurent cet accueil en mettant également l'accent sur une remobilisation scolaire pour permettre au collégien de réintégrer son

collège dans les meilleures conditions.

En cohérence et en complémentarité des actions conduites par l'Education Nationale et dans la volonté de proposer un parcours avec une mise en perspective « métier », une des actions de prévention du décrochage scolaire est consacrée à l'orientation des jeunes avec l'accueil de 1 000 stagiaires des classes de 3ème, dont 400 élèves de collèges en éducation prioritaire, au sein de la Mairie de Paris pour permettre la découverte de différents métiers de la collectivité.

La collectivité propose également la découverte de ses Ecoles d'arts appliqués (Boule, Duperré et Estienne) pour permettre aux jeunes relevant de l'éducation prioritaire de découvrir ces formations.



L'école tout au long de la vie

Les cours municipaux d'adultes

A Paris, on peut apprendre à tout âge grâce aux **Cours municipaux d'adultes** (CMA). Les élèves, appelés auditrices et auditeurs ont toutes et tous un point commun qui les rassemble : la volonté d'apprendre, de se dépasser pour acquérir de nouveaux savoirs et progresser dans leur vie personnelle et professionnelle.

La Ville propose ainsi **280 formations accueillant plus de 26 000 auditeurs** dans des domaines aussi variés que l'apprentissage du français, les arts appliqués, l'artisanat et les métiers d'art, les formations linguistiques, les techniques industrielles. Les cours sont dispensés essentiellement le soir par quelque **850 enseignants dans 140 établissements scolaires**.

64 des formations proposées sont des formations diplômantes adaptées aux possibilités offertes sur le marché de l'emploi.

A cet égard, le Lycée municipal d'adultes, situé dans le 14^e arrondissement, propose une préparation au baccalauréat général en soirée. Son accès n'est soumis à aucune condition de ressources et à aucun concours d'entrée.

L'intégration dans une classe (2^{de}, 1^{re}, terminale) est déterminée par un simple test de niveau.

Les enseignements dispensés par des professeurs certifiés ou agrégés, à hauteur de **20h à 24h par semaine**, s'adressent en priorité aux personnes salariées qui ont interrompu leur parcours scolaire, parfois depuis de nombreuses années.

Les inscriptions aux cours sont ouvertes du **23 août au 7 septembre 2016**. Les personnes en recherche d'emploi ou bénéficiaires des minima sociaux sont prioritaires et bénéficient d'un demi-tarif sur l'ensemble de l'offre de formation.

Plus d'infos sur www.paris.fr/cma.



L'IMPLICATION DES JEUNES PARISIENS COMME OUTIL D'ÉDUCATION À LA CI- TOYENNETÉ

Du budget participatif à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024

L'éducation à la citoyenneté doit s'incarner dans des projets qui permettent aux enfants et aux adolescents de s'exprimer sur les sujets qui les concernent mais aussi d'être associés aux grands rendez-vous parisiens. La Maire de Paris qui a ainsi souhaité notamment que les élèves parisiens puissent choisir dans le cadre du **budget participatif des écoles et des collèges** des projets innovants les concernant directement.

Les jeunes Parisiens, après avoir été associés à l'Euro 2016 grâce au programme d'accompagnement Educafoot seront cette année associés à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Enfin, **4000 élèves de CM2** seront formés aux risques cardiaques et aux gestes de premier secours lors de la première journée du cœur qui se déroulera au cours du premier trimestre de cette année scolaire.



Le budget participatif des écoles et des collèges

Pour la première fois, la Mairie de Paris a décidé de décliner le budget participatif parisien à destination des enfants des écoles élémentaires et collèges. Doté pour 2016, d'une enveloppe de 10 millions d'euros, ce dispositif spécifique vise à proposer aux enfants une expérience démocratique tout en leur permettant de choisir des équipements innovants ou susceptibles d'améliorer leur établissement.

A la fin de l'année scolaire 2015/2016, **300 écoles** et **19 collèges** avaient fait voter les enfants sur plusieurs projets. Les écoliers pouvaient choisir parmi 20 projets répartis en 4 thèmes (une école plus durable, une école plus connectée, une école plus sportive, une école plus belle) ; les collégiens pouvaient quant à eux sélectionner un des 7 projets proposés dans la thématique sportive parmi lesquels l'acquisition de matériel pour la pratique du tennis de table, de la gymnastique, de l'escalade, du cirque, de l'aviron, des sports collectifs ou de plein air.

Les résultats des votes seront connus le **5 octobre prochain**, en même temps que ceux du Budget participatif parisien qui sera voté en septembre.

Tous les projets choisis seront réalisés dans les établissements au premier semestre 2017.

Un programme d'accompagnement de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques

Les jeux de Rio ont fait vibrer la France et Paris, plus que jamais mobilisées pour l'obtention des **Jeux Olympiques de 2024**. La dimension éducative d'une candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques est un élément attendu par le CIO. Aussi, un programme d'accompagnement de la candidature de Paris aux JOP de 2024, destiné aux enfants et adolescents parisiens a été imaginé, qui se déroulera sur toute la durée de l'année scolaire 2016-2017.

Les actions qui seront mises en œuvre ont vocation à sensibiliser les enfants et adolescents aux valeurs de l'olympisme que sont l'amitié et le respect entre les peuples, l'excellence, la paix, l'universalité, la solidarité, le développement durable, la non-discrimination et l'alliance du sport, de l'éducation et de la culture.

Le sport sera mis à l'honneur avec la possibilité pour les enfants de découvrir les sports olympiques à l'occasion des semaines sportives qui sont organisées tous les ans par les professeurs d'EPS de la Ville de Paris.

Des olympiades associant les élèves de CM1, de CM2 et de 6e de Paris et de Seine-Saint-Denis, où seront implantés

nombre d'installations sportives et le village olympique, seront également organisés.

Une **mallette pédagogique** réalisée par la Ligue de l'enseignement sur l'histoire et les valeurs des Jeux Olympiques et Paralympiques sera distribuée à tous les élèves de CM2 et de 3ème.

Une classe de découverte « olympique » a également été imaginée pour permettra aux enfants qui en bénéficieront de visiter le musée de l'Olympisme de Lausanne, mais aussi de pratiquer pendant ce séjour de nombreux sports.

Un séjour d'**Action collégiens** axé sur la pratique sportive et la découverte des valeurs des JOP a également été organisé cet été.

Les échanges internationaux numériques développés depuis deux ans avec des enfants de Rome, de Londres ou encore de New York reprendront la thématique des JOP.

Enfin, des tournois handisports destinés aux enfants en situation de handicap comme valides seront organisés avec le soutien d'associations sportives handisport telles que CAPSAA.



AMELIORER L'ORGANISATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE



Chaque année près de **25 millions de repas** sont servis aux enfants dans les restaurants scolaires. Ce sont les caisses des écoles, financées par la Ville et gérées par les mairies d'arrondissement, qui gèrent le service de restauration scolaire.

Malgré l'harmonisation des tarifs de la restauration scolaire en 2009, les pratiques des caisses des écoles diffèrent d'un arrondissement à l'autre, qu'il s'agisse du recours aux produits de l'agriculture biologique ou labellisée, les taux d'alimentation biologique et durable varient de **3 à 75%** selon les arrondissements, tout comme la gestion du gaspillage alimentaire, la politique de gestion des ressources humaines, voire du calcul des quotients familiaux.

Afin d'assurer l'**égale qualité de service** à laquelle tous les petits parisiens ont droit et permettre à la Ville de tenir son engagement de porter à **50% minimum la part des produits issus de**

l'agriculture biologique, durable ou labellisée dans les repas qui leur sont servis d'ici 2020, l'organisation du service public de la restauration scolaire doit être amélioré.

Une gestion plus efficace sera également recherchée, ainsi qu'une politique d'achat groupé, plus intéressante pour la Ville.

Des conditions de travail harmonisées, avec de réelles perspectives professionnelles sont également nécessaires pour **les 3 300 agents des caisses des écoles**.



Contact presse :
Mathilde Pieraut - 01 42 76 49 61 - presse@paris.fr